

Circulaire FSMA_2019_23-1 du 5/08/2019

Liste des éléments à inclure dans la description du contrôle interne des sicav autogérées (Annexe A)

1 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (MÉTHODE)

1.1 *Description de la méthode utilisée*

2 ACTIVITÉS ET ORGANISATION DE L'OPC

2.1 *Activités*

2.1.1 Gestion du portefeuille d'investissement de l'OPC/des compartiments

2.1.2 Gestion administrative de l'OPC

2.1.3 Commercialisation des titres de l'OPC

2.2 *Organisation générale*

2.2.1 Organes d'administration

2.2.2 Organigramme

2.2.3 Fonctions de contrôle indépendantes

2.2.3.1 *Fonction de compliance (y compris la politique d'intégrité et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme)*

2.2.3.2 *Fonction de gestion des risques*

2.2.3.3 *Fonction d'audit interne*

2.2.4 Aperçu de l'infrastructure IT (hardware et software)

2.2.5 Aperçu des collaborations cruciales, y compris des sous-traitances et délégations

2.3 *Evaluation des risques*

2.3.1 Evaluation globale des risques de l'OPC

2.3.2 Evaluation des risques liés au portefeuille d'investissement de l'OPC/des compartiments

2.3.3 Evaluation des risques de l'OPC dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

2.4 *Organisation concernant les fonctions de contrôle indépendantes – Chartes, politiques et procédures*

2.4.1 Chartes

2.4.1.1 *Charte de compliance*

2.4.1.2 *Charte de gestion des risques*

2.4.1.3 *Charte d'audit interne*

2.4.2 Politiques et procédures

2.4.2.1 *Politique et procédures concernant la fonction de compliance*

- 2.4.2.1.1 Fonctionnement de la fonction de compliance
- 2.4.2.1.2 Signalement d'infractions aux règles dont la FSMA contrôle le respect
- 2.4.2.1.3 Code de conduite interne

2.4.2.2 *Politique et procédures concernant la fonction de gestion des risques*

- 2.4.2.2.1 Fonctionnement de la fonction de gestion des risques
- 2.4.2.2.2 Continuité des services ("business continuity plan")
- 2.4.2.2.3 Gestion du risque de marché
- 2.4.2.2.4 Gestion du risque de crédit
- 2.4.2.2.5 Gestion du risque de liquidité
- 2.4.2.2.6 Gestion du risque opérationnel, y compris du risque de fraude et du risque juridique
- 2.4.2.2.7 Gestion des risques associés aux placements autorisés au sein du portefeuille de l'OPC/des compartiments, autres que les risques visés aux points 2.4.2.2.3 à 2.4.2.2.5.

2.4.2.3 *Politique et procédures concernant le fonctionnement de la fonction d'audit interne*

2.5 **Organisation concernant les activités – Politiques et procédures**

- 2.5.1 Politiques et procédures générales adéquates concernant les activités – *par activité*
- 2.5.2 Reconstitution et réconciliation des transactions
- 2.5.3 Respect de la politique de placement prévue par les statuts ainsi que des règles et limites de placement imposées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur
- 2.5.4 Valorisation indépendante des instruments dérivés de gré à gré
- 2.5.5 Calcul de la VNI
- 2.5.6 Instruments de liquidité
- 2.5.7 Prêts de titres
- 2.5.8 Exercice des droits de vote liés aux titres contenus dans le portefeuille d'investissement
- 2.5.9 Transactions personnelles de personnes pertinentes, y compris abus de marché
- 2.5.10 Traitement des plaintes de clients de détail
- 2.5.11 Evaluation du caractère approprié
- 2.5.12 Evaluation de l'adéquation
- 2.5.13 Catégorisation des instruments financiers
- 2.5.14 Traitement des ordres
- 2.5.15 Exécution optimale des ordres (best execution/best selection)
- 2.5.16 Rapports aux clients
- 2.5.17 Catégorisation des clients
- 2.5.18 Informations fournies aux clients, en ce compris les règles en matière de publicité
- 2.5.19 Contenu des dossiers clients
- 2.5.20 Conflits d'intérêts
- 2.5.21 Inducements
- 2.5.22 Gouvernance des produits

2.6 Organisation concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

- 2.6.1 Identification et vérification des clients, de leurs mandataires et de leurs bénéficiaires effectifs
- 2.6.2 Identification des caractéristiques du client, de l'objectif et de la nature de la relation d'affaires
- 2.6.3 Politique d'acceptation des clients
- 2.6.4 Examen périodique des clients (vérification et actualisation des informations disponibles)
- 2.6.5 Vigilance vis-à-vis des clients et des opérations
- 2.6.6 Signalement interne d'opérations atypiques à l'AMLCO
- 2.6.7 Déclaration à la CTIF d'opérations dont on sait ou soupçonne qu'elles sont liées à l'AML/FT
- 2.6.8 Respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières, d'embargos et d'autres mesures restrictives

2.7 Organisation concernant le processus de reporting financier

- 2.7.1 Politique et procédures concernant les rapports périodiques
- 2.7.2 Politique et procédures concernant les états statistiques

2.8 Organisation générale

- 2.8.1 Politique et procédures concernant le personnel
- 2.8.2 Politique et procédures concernant les distributeurs
 - 2.8.2.1 *Sélection des distributeurs*
 - 2.8.2.2 *Surveillance des distributeurs*
 - 2.8.2.3 *Evaluation périodique des distributeurs*
 - 2.8.2.4 *Contrats conclus en dehors de l'espace de vente*
- 2.8.3 Politique et procédures concernant le dépositaire
 - 2.8.3.1 *Sélection du dépositaire*
 - 2.8.3.2 *Surveillance du dépositaire*
 - 2.8.3.3 *Evaluation périodique du dépositaire*
- 2.8.4 Politique et procédures concernant le prestataire de services financiers
 - 2.8.4.1 *Sélection du prestataire de services financiers*
 - 2.8.4.2 *Surveillance du prestataire de services financiers*
 - 2.8.4.3 *Evaluation périodique du prestataire de services financiers*
- 2.8.5 Politique et procédures concernant les autres prestataires de services cruciaux
 - 2.8.5.1 *Sélection des autres prestataires de services cruciaux*
 - 2.8.5.2 *Surveillance des autres prestataires de services cruciaux*
 - 2.8.5.3 *Evaluation périodique des autres prestataires de services cruciaux*

3 CONTRÔLES DE DEUXIÈME LIGNE MIS EN PLACE PAR LE RESPONSABLE DE LA FONCTION DE COMPLIANCE

3.1 *Contrôles portant sur les activités (gestion du portefeuille d'investissement, gestion administrative et commercialisation des titres)*

3.2 *Contrôles dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*

3.3 *Contrôles liés à la politique d'intégrité*

4 CONTRÔLES DE DEUXIÈME LIGNE MIS EN PLACE PAR LE RESPONSABLE DE LA FONCTION DE GESTION DES RISQUES

4.1 *Contrôles ayant trait au risque de marché*

4.2 *Contrôles ayant trait au risque de crédit*

4.3 *Contrôles ayant trait au risque de liquidité*

4.4 *Contrôles ayant trait au risque opérationnel, y compris au risque de fraude et au risque juridique*

4.5 *Contrôles ayant trait à la gestion des risques (autres que ceux visés aux points 4.1 à 4.3) adaptée à la catégorie de placements autorisés faisant partie du portefeuille de l'OPC/des compartiments*

5 CONTRÔLES DE DEUXIÈME LIGNE CONCERNANT LE PROCESSUS DE REPORTING FINANCIER

5.1 *Contrôles portant sur les rapports périodiques*

5.2 *Contrôles portant sur les états statistiques*